

**PROCES VERBAL de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
13/11/2018

Date d'affichage
26/11/2018

**Nombre de conseillers
en exercice**
22

Présents
20

Votants
22

Étaient présents : Didier PÉAN, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Annie QUEUIN, Dominique GY et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : /

Excusées : Irène BOYER, Béatrice BRILLANT

Procurations : Irène BOYER à Michelle REVELUT
Béatrice BRILLANT à Françoise COURTEL

- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Annie QUEUIN

108

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le 14 novembre 2018 la démission de Madame Sophie FOUREL.

109

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

110

BUDGET COMMUNAL
Décision modificative n° 2

Madame Christine BRETON propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget Communal de l'exercice 2018.

COMMUNE DE MONCE EN BELIN

Décision modificative n°2 - 2018

EN FONCTIONNEMENT				
Comptes			Dépenses	
6218			Autre personnel extérieur	4 000,00
64131			Rémunérations (non Titulaires)	11 000,00
64111			Rémunérations principales (Titulaires)	18 200,00
657351			GFP de rattachement	20 000,00
6688			Autres	4 638,31
Total				57 838,31
Comptes			Recettes	
6419			Remboursement sur rémunération du personnel	20 000,00
73111			Taxes foncières et habitations	13 200,00
7488			Autres attributions et participations	20 000,00
7688			Autres produits financiers	4 638,31
Total				57 838,31
EN INVESTISSEMENT				
Comptes	Opération	Fonction	Dépenses	
2041412			Communes du GFP - Bâtiments et installations	13 610,00
2115			Terrains bâtis	132 000,00
2138			Autres constructions	13 000,00
2313	108	810	Construction - chaudière atelier	6 000,00
2313	109	211	Construction - chaudière maternelle	20 000,00
Total				184 610,00
Comptes	Opération	Fonction	Dépenses	
2313		020	Construction - sans opération	- 184 610,00
Total				- 184 610,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ **Accepte** la décision modificative n° 2 du Budget Communal 2018.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

111

ASSURANCE STATUTAIRE

Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Sarthe

Le Maire rappelle :

- que la commune a, par la délibération du 13 avril 2018 demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **AXA par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE**

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

1. Les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques assurés sont : Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité.

L'ensemble de ces risques est proposé avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire pour un taux de 5,55 % de l'assiette de cotisation.

2. Les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Les risques assurés sont : Accident de service et maladie imputable au service / Maladie grave/ Maternité + adoption + paternité / Maladie ordinaire

L'ensemble de ces risques est proposé avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire pour un taux de 1,17 % de l'assiette de cotisation.

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

112

***ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL
Subvention complémentaire***

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Jean-Louis BLOT Technicien a souhaité faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2018.

Pour cette occasion, Monsieur le Maire propose de s'associer avec l'Association du Personnel Communal pour l'achat d'un cadeau et de leur verser une subvention complémentaire de 200.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise** le versement d'une subvention complémentaire à l'Association du Personnel Communal pour un montant de 200 €.*
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

113

***HALTE FERROVIAIRE
Validation du projet de création d'une halte ferroviaire et approbation de son plan de financement prévisionnel***

A l'initiative de la Région, une étude de définition et de faisabilité de mise en œuvre de dessertes périurbaines a été réalisée en 2012 sur l'étoile ferroviaire du Mans par le cabinet EGIS RAIL, afin d'expertiser les besoins et enjeux de déplacement sur les territoires périurbains du Mans, puis de définir un projet de développement de dessertes périurbaines à l'horizon 2020 et d'en analyser la faisabilité technique, économique et financière. RFF, le Département de la Sarthe, Le Mans Métropole, le Pays du Mans et la commune ont été associés au suivi de cette étude.

Cette étude s'est achevée début 2013. Elle a mis en évidence un site pertinent pour l'aménagement d'une halte ferroviaire au centre de notre commune. La pertinence de ce site est liée à la proximité d'une zone d'habitat importante.

La réalisation de cet ensemble d'ouvrages relève de la compétence de deux maîtres d'ouvrage ferroviaires : SNCF Mobilités et SNCF Réseau.

Des études préliminaires et géotechniques ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage unique de SNCF Réseau de septembre 2015 à février 2017.

Ces investigations ont visé notamment sur le périmètre de SNCF Réseau à :

- réaliser des études géotechniques
- réaliser des études techniques sur la création de la halte (quais, passerelle de franchissement des voies et accès) et sur le déplacement du détecteur de boîtes chaudes situé à proximité de la future halte.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux conclusions des études préliminaires et géotechniques tous les partenaires ont décidé de lancer les études d'avant-projet sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. Une convention de financement a été signée le 17 juillet 2017. Ces études s'inscrivent dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et ont pour objectif de mesurer les enjeux technico-économiques du projet de création d'une halte ferroviaire à Moncé en Belin et les délais de réalisation eu égard aux contraintes ferroviaires.

Le 22 janvier 2018, le Conseil Municipal a mandaté SNCF Gares et Connexions pour les études d'avant-projet pour les ouvrages et équipements des quais.

A ce jour les deux dossiers d'avant-projet sont terminés et confirment le coût des travaux à :

Phases Travaux	Montants en euros Constants HT 11-09-2018	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	Total
REA SNCF	6 718 000 €	276 978 €	4%	150 531 €	2%	179 777 €	3%	1 794 334 €	27%	4 316 380 €	64%	6 718 000 €
Connexion	397 000 €	32 398 €	8%	10 177 €	3%	15 860 €	4%	103 554 €	26%	235 011 €	59%	397 000 €
TOTAL en euros courants	7 115 000 €	354 398 €		160 709 €		195 637 €		1 897 888 €		4 551 391 €		7 115 000 €

Phases Travaux	Montants en euros courants HT 11-09-2018	2019	%	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%	Total
REA SNCF	7 810 000 €	322 000 €	4%	175 000 €	2%	209 000 €	3%	2 086 000 €	27%	5 018 000 €	64%	7 810 000 €
Connexion	468 100 €	38 200 €	8%	12 000 €	3%	18 700 €	4%	122 100 €	26%	277 100 €	59%	468 100 €
TOTAL en euros courants	8 278 100 €	360 200 €		187 000 €		227 700 €		2 208 100 €		5 295 100 €		8 278 100 €

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles			
Poste	Montant € courants		Montant HT
Phase de réalisation des travaux		Recettes prévisionnelles	
Travaux SNCF Réseau	7 810 000 €	Etat (CPER HT de dépenses)	800 000 €
Travaux GARES et Connexions	468 100 €	Département	500 000 €
Coût final	8 278 100 €	FEDER	1 000 000 €
		Total des Subventions	2 300 000 €
Coût Final Déductions des subventions Etat, Département et FEDER	5 978 100 €		

Portage REGION	2 989 050 €		
Portage MONCE	2 989 050 €		

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Comité Technique avec la Région, SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions aura lieu le 23 novembre 2018, qu'à cette occasion Monsieur le Maire devra confirmer la position du Conseil Municipal sur la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de s'exprimer sur ce sujet à bulletin secret. Sur acceptation de plus d'un tiers des conseillers présents, le vote à bulletin secret est accepté, avec comme scrutateur Monsieur Claudy LAGACHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme tout l'intérêt et le bienfondé de ce projet structurant et souhaite sa poursuite. Cependant le Conseil Municipal s'interroge sur les capacités financières à engager seule pour son financement sur les bases actuelles de la répartition et du reste à charge pour la commune estimé à 3 350 000 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire souhaite que les conseillers municipaux répondent aux questions suivantes :

- ✓ **Validation** du projet de création de la halte ferroviaire sur les bases de financement actuel à hauteur de 3 350 000 € à charge de la commune.

Pour : 6

Contre : 16

Abstention : /

- ✓ **Validation** du plan de financement prévisionnel tel que présenté sur la base d'un reste à charge pour la commune estimé à 3 350 000 €.

Pour : 1

Contre : 21

Abstention : /

Monsieur le Maire propose de voter ce point à bulletin secret. Est-ce que tout le monde est d'accord ou pas ? - Par conséquent, à l'unanimité, on votera à bulletin secret.

Monsieur le Maire : les résultats du vote de ce week-end pour Le Mans Métropole sont de 50/50, ce qui ne nous facilite pas la prise de décision.

Monsieur le Maire : pour le comité de pilotage de vendredi prochain, nous devons présenter un plan de financement prévisionnel et savoir si la commune décide ou pas de poursuivre ce projet. Il y avait trois scénarios de financement possible : financement seul, financement fonds de concours de la communauté de communes ou financement par l'intégration de Le Mans Métropole. La position de la communauté de communes a été un refus net et précis concernant l'attribution de fonds de concours, la position avec Le Mans Métropole, cela peut se faire si nous continuons dans le procédé de rapprochement mais pas avant 2021-2022 et concernant le financement seul cela paraît très compliqué.

Monsieur le Maire donne lecture des prix de financement de la halte ferroviaire en montants d'euros courants et en montants d'euros constants et rappelle les subventions qui pourront être accordées.

Marie-Laure BEATRIX : sommes-nous sûrs d'avoir les fonds FEDER ?

Monsieur le Maire : à ce jour, on n'a pas de notification, ce ne sont que des suppositions et des prévisions.

Christine BRETON : ce qui veut dire que c'est un financement intégral, on ne peut pas prévoir un emprunt sans subvention.

Christine BRETON : voici les propositions de différentes banques : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Banque Postale et la Banque des Territoires. Le Crédit Agricole est prêt à suivre la commune pour un financement intégral.

Christine BRETON présente la simulation graphique des emprunts.

Christine BRETON : les recettes de fonctionnement permettront d'alimenter le montant du capital.

Christine BRETON évoque la comparaison entre le B.P et le C.A.

Monsieur le Maire : chaque nouvelle étude fait augmenter le coût.

Monsieur le Maire : si le Conseil Municipal décide de ne pas valider ce projet, on ne pourra revenir dessus. Si on regard l'historique, le premier projet date de 1833 et a été relancé en 2012, à chacun de juger si on donne une suite ou pas.

Monsieur le Maire : il y a peut-être une opportunité, on pourrait attendre 2020, il y aura les échéances municipales, avec l'engagement sur la feuille de route sur l'intégration à Le Mans Métropole et la création de la halte ferroviaire. La Région pourrait éventuellement continuer avec un budget et mettre une clause qui stipulerait que s'il n'y a pas d'intégration, ce projet sera annulé. C'est quelque chose que l'on pourrait évoquer au comité de Pilotage et le faire valider.

Monsieur le Maire : cela permettrait de lancer une phase de concertation et on pourrait savoir ce qu'attendent les moncéens.

Maire-Laure BEATRIX : si l'on met une clause, la décision que l'on prend aujourd'hui n'est pas forcément une décision ferme ? ça veut dire qu'avant 2020 les travaux ne commenceront pas ? si on suit le projet il faut vraiment un rapprochement avec Le Mans Métropole. Aujourd'hui la population est à 50/50, c'est donc compliqué de prendre une décision. C'est un projet structurant. Aurons-nous les moyens demain ? Le rapprochement se fera-t-il demain ?

Christine BRETON : dans l'hypothèse qu'une clause soit mise, il se passe quoi entre aujourd'hui et 2020 ?

Monsieur le Maire : il faut mettre en sommeil ce projet. C'est très délicat. La Région et la SNCF ont toujours été informés que la commune pouvait supporter un emprunt jusqu'à 1 500 000 € et qu'au-delà c'est suicidaire financièrement.

Jean-Marc CHAVEROUX : on ne peut le faire dans ces conditions. 2020, 2021 je n'y crois pas car ce sont les élections municipales et 2022 les élections présidentielles. Le préfet pourra se positionner en 2023 en sachant que l'on ne peut pas le faire seul. La population n'est pas

prête à intégrer Le Mans Métropole et laisser la communauté de communes. Après sondage il y a 50/50.

Monsieur le Maire : *je le sais très bien et c'est une opportunité que l'on a mais explique que même s'il y a des banques qui suivent ce projet, ce n'est pas concevable de partir sur un emprunt de 3 350 000 €.*

Claudy LAGACHE : *on a fait voter les gens pour l'adhésion à Le Mans Métropole, le Conseil Municipal n'a pas statué sur le sujet. J'aurais aimé le voir à l'ordre du jour.*

Monsieur le Maire : *je souhaitais plutôt l'inscrire au mois de décembre.*

Claudy LAGACHE : *je suis d'accord pour en discuter en décembre car il faut statuer.*

Monsieur le Maire : *ça n'a été évoqué qu'en réunion de travail et ce sera à l'ordre du jour pour le 10 décembre à savoir que donne-t-on comme suite à l'adhésion à Le Mans Métropole.*

Michèle REVELUT : *j'ai du mal à comprendre car au départ c'était Le Mans Métropole et on prenait la décision de faire la halte ferroviaire dans la foulée puisque Le Mans Métropole prenait la halte ferroviaire. Comment peut-on prendre une décision et dire on ne fait pas la halte ferroviaire et dire au mois de décembre : on va regarder si on va à Le Mans Métropole ?*

Monsieur le Maire : *oui c'est vrai, tu as en partie raison. On s'est laissé la porte ouverte en réfléchissant beaucoup. C'est une question implicite, si le conseil donne une suite à la création à la halte ferroviaire, forcément par rapport à tous les exposés financiers de Jean-Marc et Christine, on était dans l'affirmatif pour aller vers Le Mans Métropole mais on ne peut pas la financer seule. La question peut être posée à tout le conseil, mais pour moi c'est une question implicite par rapport au projet et la réalisation de la halte ferroviaire.*

Miguel NAUDON : *tout à l'heure tu as dit « ne peut-on pas introduire une clause qui permettrait de reporter la décision lors de la prochaine élection municipale ». C'est peut-être la question que l'on doit se poser. Je ne pense pas que l'on puisse prendre une décision quelque ce soit ce soir, laissons un an et demi aux moncéens pour réfléchir, un an et demi à la communauté de communes voir comment on évolue avec eux, laissons les prochaines équipes qui se présenteront l'inscrire ou pas dans leur programme et laissons les moncéens votés et là ce sera un vote d'adhésion vers Le Mans Métropole, la halte ferroviaire ou pas.*

Marie-Laure BEATRIX : *sont-ils prêts à attendre ?*

Christine BRETON : *et combien de temps ?*

Monsieur le Maire : *on espère avoir des réponses concrètes vendredi prochain au comité de Pilotage. Ce ne sont que des orientations que l'on donne et ce qui m'intéresse est de savoir ce que je dois défendre vendredi.*

Marie-Laure BEATRIX : *c'est un report si possible car aujourd'hui on n'a pas les moyens d'y aller seul.*

Christine BRETON : *la Région s'engage sur une échéance ? Et le report jusqu'à quand ? Il faut que ça ait un sens.*

Miguel NAUDON : si la Région l'entend, c'est peut-être un moyen d'inclure Le Mans Métropole dans cette réalisation, si on réussit à mettre en place la clause, ce serait la prochaine équipe qui s'engagerait à faire cette halte ferroviaire si on intégrait Le Mans Métropole.

Claudy LAGACHE : il faudra du temps à une nouvelle équipe de s'installer. C'est dommage que l'on n'ait pas eu cette option plus tôt car là on se retrouve à décider pour vendredi cette hypothèse qui n'est pas certaine.

Christine BRETON : la décision c'est impérativement vendredi. Pourquoi ne pas leur dire que le conseil municipal s'est réuni et que la commune ne peut pas supporter l'intégralité de ce financement à elle seule, que peut proposer la Région ? Se positionner ensuite lorsque la Région a donné sa réponse.

Jacques SAILLANT : il faut savoir que les bases ont doublé en 3 ans. Comment peut-on se projeter sur un projet qui double à 100 % ? D'où toute la difficulté du conseil de s'engager sur quelque chose qui a doublé. Ces prévisions budgétaires sont assez compliquées.

Christine BRETON : rien n'interdit que les autres études n'augmenteront pas encore le prix.

Jean-Marc CHAVEROUX : dans la réflexion vis-à-vis de Le Mans Métropole, si la halte ferroviaire ne se faisait pas, car le problème sur Moncé, ce sont les transports vers Le Mans, il faudrait essayer de voir s'il n'y a pas d'autre système de transport par le bus ou autre qui pourrait le faire. Après un calcul rapide, en constant s'il y avait l'inflation jusqu'à 2 % par an, on est à 7 500 000 € au lieu de 8 300 000 € qu'ils ont présenté et si les études supplémentaires donnent 1 000 000 € de plus de charges, il apparaît également des difficultés.

Miguel NAUDON : en tant qu'élu, on s'est posé des questions car on ne s'est jamais positionné, on a toujours eu des doutes dès le début de la réflexion et pourtant on a mis des positions favorables. La question qui se pose est : est-ce que les moncéens rencontrent réellement des problèmes de mobilité, au même titre que les autres communes ? N'est-ce pas un projet pharaonique par rapport au véritable besoin de Moncé.

Claudy LAGACHE : j'ai toujours été favorable à cette halte ferroviaire depuis le début car ce n'était pas n'est un projet pharaonique, c'était abordable. Aujourd'hui on a le droit de s'interroger sur le coût mais également sur l'impact physique dans le bourg.

Monsieur le Maire : c'est vrai que sur l'impact physique, ça ferait une belle verrue dans le centre bourg si toutefois cela se fait.

Monsieur le Maire : vu que nous sommes dans une zone humide, il faut prévoir des micros pieux pour stabiliser le tout, une boîte de détection de chaleur qui permet de vérifier la température des essieux (si surchauffe), d'où ces coûts supplémentaires. J'attire l'attention sur l'investissement pharaonique, mais à ce jour il n'y aurait que 6 arrêts aller/retour par jour, c'est le cadencement prévu car au départ on avait une cadence de 14 arrêts aller/retour. Ce serait le même nombre d'arrêts qu'à Saint Gervais en Belin.

Miguel NAUDON : le report nous coûterait-il quelque chose si on attend ?

Monsieur le Maire : il y aurait encore quelques études complémentaires à faire, une phase de concertation. Les travaux sont prévus vers 2021/2022.

Charles MESNIL : si on arrête ce soir, combien reste-t-il à financer ?

Monsieur le Maire : si on arrête ce soir, on doit 34 000 € environ que la Région nous avait avancé.

Christophe BOUGET : on a fait une campagne double sur la halte ferroviaire et Le Mans Métropole car on n'avait pas le choix. On ne pouvait pas faire cette halte suite à la décision de la communauté de communes sans cette intégration. Est-ce que les moncéens ont besoin des transports ? la réponse est oui. Qu'est ce qui les a bloqués ? vu que la question était double, je pense qu'ils ont validé une adhésion à Le Mans Métropole. Si la communauté de communes avait validé un financement pour cette halte ferroviaire et la question aurait été : est-ce que vous souhaitez cette halte ferroviaire ? je pense qu'il y aurait eu en majorité un « oui ».

Miguel NAUDON : je ne suis pas sûr car beaucoup de personnes ne voulaient pas de halte ferroviaire mais auraient voulu intégrer Le Mans Métropole.

Christophe BOUGET : je pense que les moncéens ont peur de Le Mans Métropole. Lorsqu'on allait discuter auprès de la population, beaucoup de gens craignaient une augmentation d'impôts, le déplacement de personnes malfamées. Ce qui aurait pu être intéressant, c'est qu'en 2012, 2013 il y a eu un même sondage et 20 % à 30 % était pour Le Mans Métropole, aujourd'hui nous sommes passés à 50 %. Petit à petit les choses changent mais pas aussi vite que l'on voudrait. On se retrouve « coincé » à savoir : veut-on une mobilité pour notre commune ? c'est important pour le développement économique et si on demande d'attendre pour le projet, on ne l'aura jamais et on met fin définitivement à la halte ferroviaire. Si on n'y va pas, Moncé en Belin va prendre énormément de retard dans son développement par rapport à Arnage et Mulsanne et si on arrête on est « mort ». Sauf que financièrement on ne peut pas y aller, d'où cette situation très problématique.

Miguel NAUDON à **Christophe BOUGET** : un moncéen sur deux a peur de Le Mans Métropole. Pour moi 100 % des moncéens ont peur de financer une halte ferroviaire à 3 300 000 € tout seul. C'est vrai beaucoup de gens étaient réticents à ce projet. Scénario 1 impossible, scénario 2 raté et scénario 3 on ne peut pas dire Le Mans Métropole.

Claudy LAGACHE à **Christophe BOUGET** : certes la halte ferroviaire est importante mais il n'est pas certains que ça comblerait un écart important de Moncé en Belin avec Arnage et Mulsanne.

Christophe BOUGET : il va falloir avoir ce vecteur de développement que Le Mans peut apporter et que l'on ne pourra pas trouver avec la communauté de communes. La question que l'on se pose aujourd'hui et cette problématique qui est insoluble est qu'il y a un responsable à cela, c'est la communauté de communes.

David CAZIMAJOU : c'est leur communiqué de presse qui nous a mis en porte à faux.

Jacques SAILLANT : le projet pour Le Mans c'est le terminus (l'Université - l'Hôpital), les travaux se feront là-bas ? donc que l'on ait ou pas la gare, la commune n'a pas de poids face à cela. N'est-il pas possible de demander un plafond ?

Monsieur le Maire : on l'a évoqué à plusieurs reprises. A chaque fois, on a affirmé que la commune était en capacité d'aller jusqu'à 1 200 000 € voire 1 300 000 €. L'évolution du coût a évolué entre deux comités de Pilotage. On ne sait pas si demain le projet ne va pas passer à 8 ou 9 000 000 €. Maintenant si on met un coup d'arrêt à ce projet, est-ce que demain ce projet pourrait repartir au cas où ? Sauf si Moncé est intégré dans Le Mans Métropole...il pourrait être relancé.

Claudy LAGACHE à Monsieur le Maire : il faudrait qu'en 2020 une liste porte Le Mans Métropole ? mais comment pourrait-il le financer alors que là nous ne l'avons pas.

Monsieur le Maire à Claudy LAGACHE : en 2020 il pourrait y avoir 2 listes : une qui défendrait l'intégration à Le Mans Métropole ou rester dans la communauté de communes et dans ce cas il n'y a pas de halte ferroviaire. On s'est renseigné sur la loi l'OM (loi sur l'Organisation de la Mobilité), il s'agit de l'organisation du transport scolaire à l'intérieur d'une intercommunalité. Cette loi n'est pas prévue avant 2019.

Jean-Marc CHAVEROUX : par rapport à tout ce qui est dit sur la halte ferroviaire, financièrement on ne peut pas. Si demain la population était prête à aller vers Le Mans Métropole, il pourrait y avoir une autre offre de mobilité par un autre système, ce qui permettrait que la mobilité puisse s'effectuer entre la commune et Le Mans Métropole, ce qui nous donnerait une évolution économique comme à Arnage et Mulsanne. Peut-être que Le Mans Métropole pourrait nous proposer autre chose comme transport tel que des bus vers Mulsanne, vers Arnage, vers Antarès, un système qui permettrait la mobilité des scolaires, des étudiants et toute population de la commune avec un circuit qui pourrait être instauré. Tous les élus devront travailler sur la mobilité de demain.

Monsieur le Maire : le but est de s'axer sur la halte ferroviaire. Compte-tenu de tous les éléments que nous avons, seul on ne peut pas y aller. Si on validait le fait de poursuivre, c'est qu'implicitement le Conseil Municipal donne son aval pour continuer le projet de rapprochement de Le Mans Métropole. Sur la mobilité, on travaille sur les liaisons douces. On a commencé à réfléchir, à demander au CAUE de voir pour création de liaisons douces entre Moncé et Arnage ou Saint Gervais au cas où ce projet n'aboutirait pas. La mobilité est un vrai sujet de société et dans la loi LOM, il souhaitait développer le covoiturage, etc...

Claudy LAGACHE : la Région n'a aucun intérêt dans cette halte et on n'a pas de moyen de pression.

Jean-Marc CHAVEROUX : peut-être que la Région peut nous amener des bus ?

Monsieur le Maire : c'est demandé depuis longtemps déjà, on aura un retour vendredi prochain. Si Moncé ne suit pas ce projet, la Région arrêtera et réfléchera tout cet argent dans autre chose. Ecommoy préfèrerait que cet argent soit mis dans la réhabilitation de leur gare qui en a besoin au niveau sécurité. Sur le magazine « Ma Région » que nous avons reçue, il est inscrit que la Région souhaite absolument la mobilité de tous les ligériens et renforcer l'attractivité du TER. Ce que l'on souhaite demander à la SNCF réseaux et gare et connexions est que l'on se limite à x et que s'il y a augmentation il le prenne en charge.

Christine BRETON : les bus TIS relèvent de la Région ou du Département ?

Réponse : la Région

Christine BRETON : si c'est la Région, n'y-a-t-il pas moyen de mettre des rotations supplémentaires.

Monsieur le Maire : j'y ai déjà pensé que si le projet s'arrête, qu'est-ce que l'on peut espérer ?

Jean-Marc CHAVEROUX : en contrepartie, est-ce qu'il peut y avoir un système de navettes qui pourraient être mise en place par la Région ou le Département de façon de façon qu'il y ait une mobilité entre Moncé et le bassin de vie qui est Le Mans ?

Monsieur le Maire : on peut toujours espérer. Il n'y a pas très longtemps, le président du pôle métropolitain Monsieur LE FOLL disait qu'il fallait réfléchir sur la mobilité sur le périmètre du Pays du Mans.

Jean-Marc CHAVEROUX : pour Moncé ça peut être intéressant mais également pour les communes de la communauté de communes. Si d'autres communes émettent l'idée de partir, elles peuvent travailler avec nous pour permettre une mobilité vers le bassin de vie.

Monsieur le Maire : on peut toujours émettre des vœux mais il faut aussi se donner les moyens d'y travailler.

Dominique GY : ces nouveaux projets ne peuvent se faire que s'il y a une intégration à Le Mans Métropole ?

Monsieur le Maire : non, pas sur le périmètre du Pays du Mans car c'est plusieurs intercommunalités rattachées au pôle métropolitain. Si on reste à l'Orée de Bercé qui adhère au pôle métropolitain, on a les mêmes services. C'est seulement les transports urbains qui sont liés à Le Mans Métropole (exemple : la réalisation de bus de la SETRAM ou la halte ferroviaire, c'est une compétence de la communauté urbaine).

114

**APPROBATION DU RÈGLEMENT
ET CONVENTION DU MARCHÉ DE NOËL 2018**

Monsieur Christophe BOUGET précise que les commissions « Fêtes et Cérémonies », « Vie Associative » et « Développement Economique » se sont associées pour définir l'organisation et les conditions de déroulement du marché de Noël 2018 qui aura lieu le samedi 8 décembre 2018.

Cette année, l'organisation de cette manifestation est confiée aux Associations Moncéennes suivantes : Association du Val'Rhone, Familles Rurales, Générations Mouvement, l'Association du Patrimoine et le Comité des fêtes.

Monsieur Christophe BOUGET présente le règlement du marché de Noël et la convention de mise à disposition issus de cette concertation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** l'organisation d'un marché de Noël du samedi 8 décembre 2018.
- ✓ **Approuve** le règlement et la convention tels qu'annexés

- ✓ **Autorise** Monsieur Christophe BOUGET à signer tous documents relatifs à l'organisation de ce marché de Noël.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

Christophe BOUGET : la municipalité participe au marché de Noël même si elle n'est pas l'organisatrice principale. On a incité les associations à faire le marché de Noël et elles ont accepté. Beaucoup d'énergie a été mise en oeuvre pour cette organisation car ce n'est pas simple et ce serait un beau clin d'œil de les aider ce jour-là : la préparation est de 9h00 à 22h00 et le marché de Noël aura lieu le samedi 8 décembre de 11h00 à 21h00. Je vous enverrai un DOODLE afin que vous puissiez vous positionner pour aider à la préparation.

115

LOCATION DU VAL'RHONNE
Demande de l'école de Saint Ouen en Belin

Madame Michelle REVELUT donne lecture d'une demande de la Directrice de l'Ecole Claire Fontaine de Saint Ouen en Belin qui souhaite organiser une représentation de la chorale auprès des parents avec comme intervenante Madame Emèle PAPIN, dumiste à la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois.

Madame Michelle REVELUT précise que la salle des fêtes de Saint Ouen en Belin est trop petite pour accueillir en une seule fois tous les parents et la Directrice demande la possibilité d'utiliser gratuitement la salle du Val'Rhone avec gradins le 2 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** de louer gratuitement à l'école élémentaire de Saint Ouen en Belin la grande salle du Val'Rhone avec les gradins
- ✓ **Demande** un forfait de 200 € pour le montage et démontage des gradins

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

Monsieur le Maire : il faut savoir que le coût de la mise en place des gradins par les employés municipaux s'élève à 200 €.

Marie-Laure BEATRIX : y-a-t-il eu des demandes similaires les années antérieures par des écoles ?

Michelle REVELUT : on a plus de demandes de particuliers que d'écoles.

Monsieur le Maire : on a eu une demande du théâtre d'enfants d'Ecommoy mais c'est la communauté de communes qui avait pris en charge le règlement de la location de la salle.

Claudy LAGACHE : il est important de montrer que le Val'Rhone existe et est très bien pour ces prestations.

David CAZIMAJOU : je dis oui, car c'est un esprit communautaire et un spectacle d'enfants. Il ne faut pas être rancunier, la culture n'a pas de prix.

Annie QUEUIN : 1 ou 2 employés communaux de Saint Ouen en Belin ne pourraient-ils pas venir aider à installer les gradins ?

Monsieur le Maire : non car il y a la technicité et un problème d'assurance.

Annie ANDRÉ : je suis pour prêter le Val'Rhone mais ce qui me gêne c'est que l'on demande aux associations moncéennes 200 € pour le montage des gradins ?

Monsieur le Maire : il y a une convention de passée pour l'utilisation du Val'Rhone 5/6 fois dans l'année gratuitement avec la communauté de communes et l'école de musique qui acceptent cette année de régler un forfait de 200 € de montage/démontage des gradins.

CAUE
116 Convention pour la réflexion sur la mise en place d'un maillage de cheminements doux communaux

Le CAUE de la Sarthe est un organisme d'utilité publique. Créé par la loi, il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'Architecture, de l'Aménagement et du Développement au travers, notamment, de l'exercice de sa mission de conseil et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de ses missions légales, le CAUE, qui n'est pas un prestataire de services mais un organisme de conseil, mène avec les collectivités qui le souhaitent des actions concertées, pouvant être formalisées par des conventions qui ne correspondent ni à un acte marchand ni à une vente de prestation. L'activité du CAUE étant d'intérêt public et à but non lucratif, la contribution financière convenue au titre de la convention n'est pas une rémunération mais une participation volontaire de la collectivité contractante à l'activité générale de service public.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt de réaliser des liaisons douces sur notre commune et la volonté de la municipalité à réaliser une réflexion.

Pour nous accompagner dans cette démarche, Monsieur le Maire propose de solliciter le CAUE de la Sarthe et présente les objectifs définis par la convention.

Pour cela, une participation volontaire de 3 000 € sera due au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** de confier au CAUE de la Sarthe une mission d'accompagnement dans l'établissement d'un cahier des charges pour la réalisation de liaisons douces sur notre commune.*
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée*
- ✓ **Dit** que ces études seront inscrites au budget communal au compte 2031.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

117

CAUE

***Convention d'accompagnement pour la réflexion urbaine
portant sur le secteur du Val'Rhone***

Le CAUE de la Sarthe est un organisme d'utilité publique. Créé par la loi, il est chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'Architecture, de l'Aménagement et du Développement au travers, notamment, de l'exercice de sa mission de conseil et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de ses missions légales, le CAUE, qui n'est pas un prestataire de services mais un organisme de conseil, mène avec les collectivités qui le souhaitent des actions concertées, pouvant être formalisées par des conventions qui ne correspondent ni à un acte marchand ni à une vente de prestation. L'activité du CAUE étant d'intérêt public et à but non lucratif, la contribution financière convenue au titre de la convention n'est pas une rémunération mais une participation volontaire de la collectivité contractante à l'activité générale de service public.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt de réaliser une réflexion sur les aménagements urbains dans la plaine du Val'Rhone.

Pour nous accompagner dans cette démarche, Monsieur le Maire propose de solliciter le CAUE de la Sarthe et présente les objectifs définis par la convention.

Pour cela, une participation volontaire de 5 000 € sera due au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** de confier au CAUE de la Sarthe une mission d'accompagnement dans l'établissement d'un programme de cohérence des aménagements urbains
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée
- ✓ **Dit** que ces études seront inscrites au budget communal au compte 2031.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

118

QUESTIONS DIVERSES

Conseil Municipal

Prochaine réunion le lundi 10 décembre 2018 à 20 h 30

Cérémonies du 11 novembre 2018

Monsieur le Maire remercie tous ceux et celles qui ont organisé et participé aux commémorations du 11 novembre.

Constitution de la Commission de contrôle pour la gestion des listes électorales

La réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales au 1^{er} janvier 2019 va changer. La loi prévoit notamment la mise en place d'une commission administrative différente de celle actuelle.

Comme énoncé à la page 7 de la circulaire, la commission de contrôle sera chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre. Les membres doivent être nommés par le Préfet au plus tard le 10 janvier 2019 selon les modalités précisées à l'article R.7 du nouveau Code Électoral. Les membres sont nommés pour 3 ans.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la commission est composée par cinq conseillers municipaux ; trois de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, et deux de la liste suivante.

Nous avons jusqu'au 31 décembre 2018 pour adresser cette liste au Préfet.

Commission de contrôle

- Alain FILLATRE
- Jean-Louis BELLANGER
- Jean-François LEPROUT
- Annie ANDRE
- Claudy LAGACHE

Repas de Noël 2018

Le prochain repas de Noël sera organisé par le CCAS le samedi 1^{er} décembre 2018.

Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation

Donnez votre avis en ligne sur : www.prenons-soin-de-leau.fr du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019

Manifestations diverses

- 24 novembre 2018 : Repas des Artisans et Commerçants
- 26 novembre 2018 : Théâtre au Val'Rhone « FRICHTI »
- 30 novembre 2018 : Spectacle à la Bibliothèque «Des livres et moi ! »
- 2 décembre 2018 : Repas de l'OHB
- 8 décembre 2018 : Marché de Noël
- 9 décembre 2018 : Loto du Jardinier Sarthois
- 11 décembre 2018 : Bûche de Noël de l'Association Générations Mouvement
- 14 décembre 2018 : Marché de Noël de l'Ecole Maternelle
- 16 décembre 2018 : Spectacle « BOU » par la Compagnie Les Pieds Bleus
- 21 décembre 2018 : Soirée Jeux au Val'Rhone
- 22 décembre 2018 : Goûter marche au Val'Rhone

Bulletin Communal

Marie-Laure BÉATRIX : le prochain bulletin communal sera disponible fin de semaine prochaine et je vous remercie de le distribuer rapidement car il y a l'annonce du marché de Noël

Vœux du Maire

Vendredi 4 janvier 2019 : Vœux du Maire à 19h00 au Val'Rhone